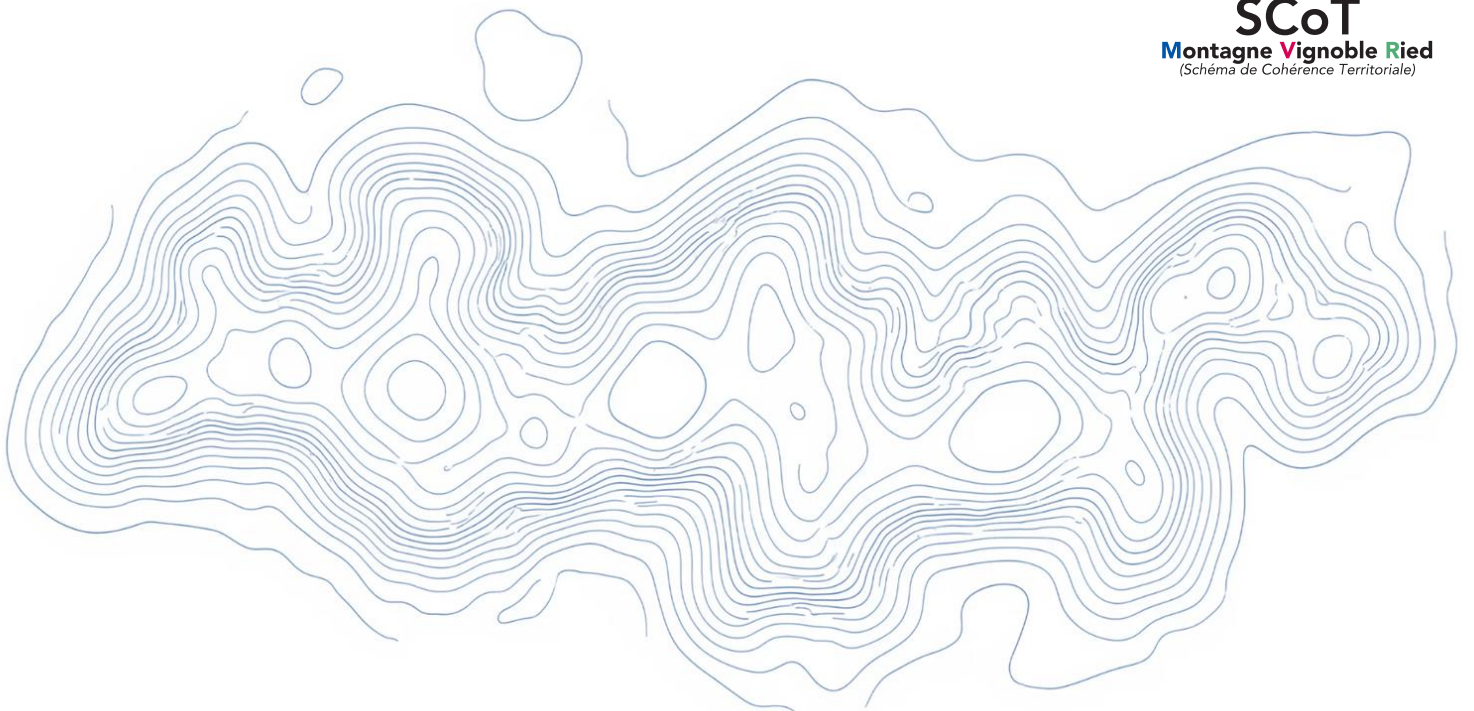


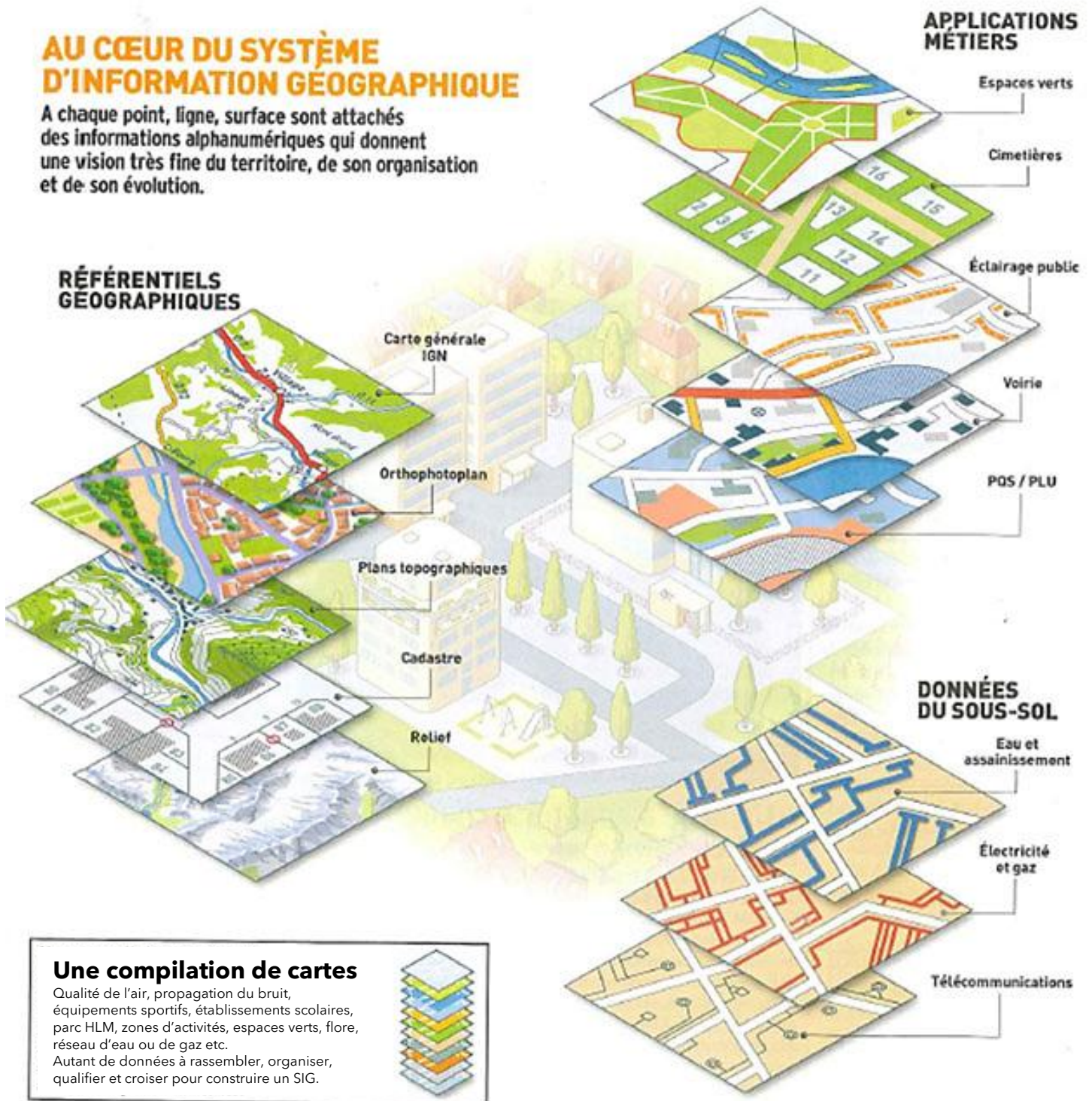
Le SIG (système d'information géographique) **mutualisé**
au service des collectivités
Comprendre pour mieux décider



Juin 2026

AU CŒUR DU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

A chaque point, ligne, surface sont attachés des informations alphanumériques qui donnent une vision très fine du territoire, de son organisation et de son évolution.



Source : (La Gazette des Communes)

Qu'est-ce qu'un Système d'Information Géographique ?

Un système d'information géographique (SIG) est un outil qui permet de visualiser, analyser et comprendre le territoire à partir de données localisées sur une carte. Il croise différentes informations (urbanisme, environnement, population...) pour produire des analyses utiles à la décision.

Il permet d'analyser sous forme de « couches » les différentes informations numériques disponibles sur un territoire géoréférencé, c'est-à-dire dont les informations sont référencées selon leurs coordonnées géographiques.

Ces données peuvent être de multiples formes et venir de multiples sources. L'infrastructure mise en place permet alors de traiter, exploiter et visualiser ces données combinées entre elles sur un territoire donné.

Le SIG mutualisé du syndicat mixte du SCOT

L'outil SIG a été mis en place en 2012 et mutualisé au syndicat mixte du SCOT. Il permet de répondre aux besoins des communes des deux communautés de communes, et du syndicat mixte en matière de cartographie et d'observatoires du territoire. Au-delà de cet aspect, il accompagne les projets locaux et constitue une assistance technique transversale.

Cet outil contribue ainsi à une meilleure prise en compte des spécificités territoriales et facilite l'application des lois et des normes supérieures dans les documents d'urbanisme.

Le SIG est un véritable outil d'aide à la décision pour les élus. Il permet de piloter le territoire de manière éclairée, en s'appuyant sur des données fiables, actualisées et partagées.

Il offre la possibilité d'objectiver les décisions grâce à des analyses concrètes et cartographiées, tout en apportant une vision prospective pour anticiper les évolutions du territoire.

Le SIG aide ainsi à orienter les politiques publiques de manière cohérente, efficace et adaptée aux réalités locales.

Des applications concrètes au service du territoire

Observatoires du territoire

Dans une optique de mutualisation le syndicat mixte travaille à la mise en place d'observatoires du territoire, dont les données sont mises à disposition des collectivités et de leur bureau d'études, notamment dans le cadre de publications de fiches « portrait de territoire » et dans le cadre de l'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme locaux.

- Approvisionnement du SIG et mise à jour des données à l'échelle du SCOT, des communautés de commune, et à l'échelle des communes
- Veille statistique et cartographie du territoire
- Cartographie des suivis des projets en cours.

Exemples de publications, déclinées à l'échelle de chacune des **24 communes**.

En 2023

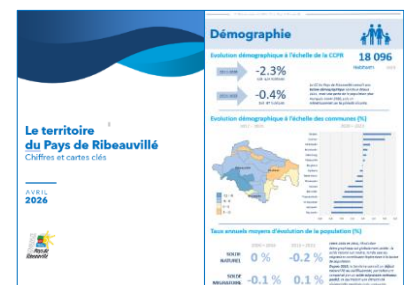
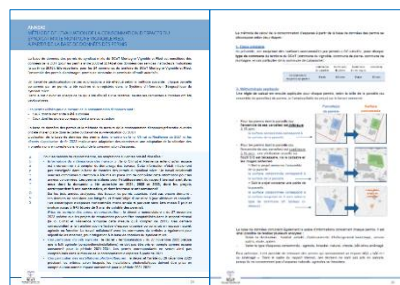
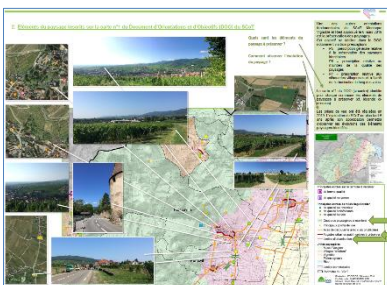
En 2024

En 2026

Fiches « Portrait de territoire »
Espaces naturels et paysages

Fiches « Portrait de territoire »
Consommation d'espaces

Fiches « Portrait de territoire »
Chiffres et cartes clés à l'échelle
des deux intercommunalités



Suivi et évaluation du SCOT

Le code de l'urbanisme prévoit que les résultats de l'application du SCOT doivent être analysés six ans au plus après la délibération portant son approbation. Le SCOT Montagne Vignoble Ried ayant été approuvé le 6 mars 2019, son évaluation devait intervenir avant le 6 mars 2025. Le syndicat mixte a réalisé ce travail de suivi et d'évaluation **en régie grâce à l'outil SIG**.

Ce travail a fait l'objet d'un bilan à mi-parcours (2019-2022) présenté en comité syndical en 2023 puis d'un rapport d'évaluation (2019-2024) formalisé fin 2024 : **déclinaison de 50 indicateurs et 18 questions évaluatives**. Le comité syndical a délibéré sur le bilan de l'application du SCOT lors de la séance du **19 février 2025**.



Base de données des permis autorisés

Une **base de données des permis autorisés sur le territoire du SCoT** a été constituée à partir des données de la Direction départementale des Territoires du Haut-Rhin (pour les permis entre 2008 et 2014) et des données des services instructeurs mutualisés des Communautés de communes (à partir de 2015).

Elle répertorie, pour les 24 communes du territoire, l'ensemble des permis d'aménager, permis de construire et permis de démolir autorisés.

Un travail de géolocalisation de ces autorisations a été effectué de la manière suivante : chaque parcelle concernée par un permis a été repérée et enregistrée dans le SIG du syndicat mixte. Dans le but d'avoir un aperçu de ce qui a été réalisé sur le territoire, seules les demandes autorisées ont été enregistrées.

Ainsi, tenant compte des critères précédemment énoncés, **3 946 autorisations** ont été géolocalisées et analysées à l'échelle du territoire du SCoT entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2025 (soit sur 18 années). Ce travail permet le suivi précis de plusieurs indicateurs, notamment concernant la production de logements, le paysage, et la consommation d'espaces, et est actualisable chaque année.

Ainsi, le SIG permet de suivre concrètement la consommation d'espaces en lien avec la loi Climat et Résilience. Il montre, de façon claire et objective, où et à hauteur de quelle surface le territoire s'artificialise.



Cartographies « spécifiques » et « assistance SIG »

Ces dernières années, le syndicat mixte a également poursuivi sa mission de prestation et de réalisation de cartographies spécifiques pour le compte des communes et des communautés de communes.

Exemples :

- Pour les communes : plan cadastral actualisé
- Pour la CCVK : cartes sur le foncier agricole et les propriétés communales
- Pour la CCPR : carte de travail pour la déchetterie de Ribeauvillé.

Des outils accessibles pour les communes

Même sans compétences techniques particulières en matière de SIG, les communes disposent aujourd'hui d'outils gratuits et directement mobilisables pour mieux connaître et gérer leur territoire.

GEO Cadastre

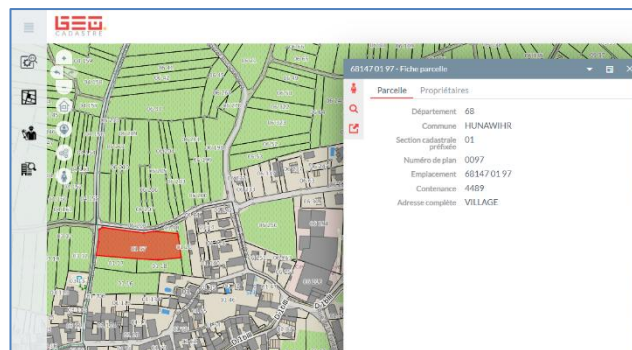
Application « cadastre » gérée par l'ADAUHR-ATD



Permet notamment :

- d'accéder aux données cadastrales (recherches par numéro de parcelle ou par nom de propriétaire par exemple)
- de générer des fiches de propriétés
- d'exporter des cartes.

Intérêt : mieux comprendre le foncier communal, appuyer les projets d'urbanisme et répondre rapidement aux questions des élus et des habitants.



Réseaux eaux et divers

Application « réseaux » gérée par la Collectivité européenne d'Alsace

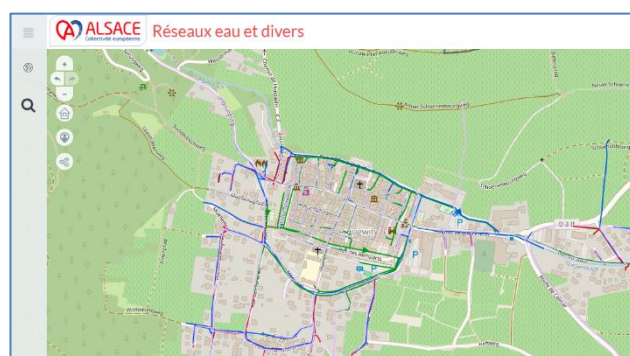


Réseaux eau et divers

Permet notamment :

- de visualiser les réseaux eau, assainissement, éclairage public et chaleur.
- de consulter les attributs des réseaux (matériaux, diamètres, année de pose, etc.)
- d'exporter des cartes.

Intérêt : gestion patrimoniale des données relatives aux réseaux exploités par les communes ou les syndicats.



DataGrandEst

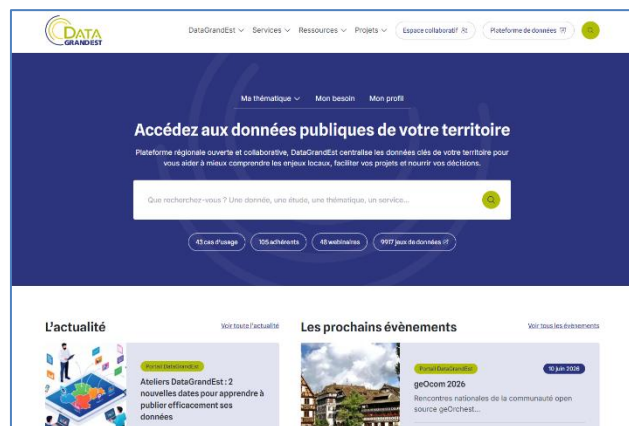
Plateforme régionale de données Grand Est



Permet notamment d'accéder à:

- des statistiques territoriales
- des données thématiques (climat, air et énergie, social, santé et sports etc.)
- des cas d'usages et des groupes de travail (projet d'Observatoire régional des enjeux forestiers du Grand Est, etc.)

Intérêt : accéder facilement à des données fiables et uniforme à l'échelle régionale.



Que ce soit pour mieux appréhender le territoire ou optimiser le fonctionnement des services, le SIG est aujourd'hui devenu un outil incontournable pour les collectivités du territoire du SCOT.

Véritable levier de transversalité entre les différentes compétences territoriales, il renforce la vision globale du territoire et constitue un outil d'aide à la décision à part entière.

Dans un contexte de développement de l'« open data », le partage des données géographiques s'impose comme un enjeu majeur pour une action publique plus lisible, plus efficace et mieux partagée.



Syndicat mixte du SCOT Montagne Vignoble et Ried

1 rue Pierre de Coubertin – 68150 Ribeauvillé

Tel : 03 89 73 27 21 – www.scot-mvr.org